



# Prévention du risque AMIANTE



**INFORMATION IMPORTANTE  
POUR MA SANTE**

J'interviens ou je vais intervenir dans un bâtiment, sur une machine ou une installation industrielle datant d'avant le **1<sup>er</sup> Juillet 1997**



J'informe tout de suite le responsable des travaux et lui demande s'il dispose du Diagnostic Avant Travaux (ou Avant Démolition) et/ou du Dossier Technique Amiante



**Il peut y avoir de l'amiante**

Dalles de sol, enduit, peinture, canalisations, joints, colles...



**→ S'il y en a, je n'y touche pas !**

- ⇒ Je balise la zone et en interdis l'accès
- ⇒ Un désamiantage sera ensuite effectué par une société spécialisée

**→ S'il y a un doute, je n'y touche pas !**

- ⇒ Je balise la zone et en interdis l'accès
- ⇒ Un prélèvement sera effectué par une société spécialisée pour vérifier

**→ S'il n'y en a pas, je peux continuer !**

